

Séance du 30 Décembre 1943.

L'an mil neuf cent quarante-trois, à dix-sept heures,
le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus, maire.

Étaient présents : M. M. Bouché, Marriéjol adjoint,
M^{me} Jalles, M. Vallée, Guyséque, Girandon, Tonard, Peyrot
La d^{re} Durleman, Blanchard, Birabent, Coste.

Absents : M. M. Seilhan, Labayle, Lychenne, Bondoumit (P.G.)

Objet :

Relèvement des salaires des employés communaux.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire du Chef de Gouvernement faisant connaître qu'en attendant l'application aux fonctionnaires communaux des échelles types de traitement en préparation et en vue de les faire bénéficier des relèvements de salaire exigés par les circonstances, il a décidé qu'une somme forfaitaire égale à 12% de leur rémunération pourra leur être accordée avec effet du 1^{er} Juillet 1943.

Le Conseil Municipal vote le principe de cette avance dont le décompte s'établit comme suit :

Dasque Félix	Secrétaire de mairie	1284 francs
Épiscopaille Léon	Appariteurs	696 francs
Crouzet Léopold	Garde- Champêtre	684 francs
Laugé J. mari	Cantonnier	570 francs
Gachie L. (veuve)	Femme de service à l'École Mat ^{lle}	360 francs
Cérize (V ^{me}) V.	Balayuse aux Écoles	222 francs
Moré J. idore	Gardien du cimetière	150 francs
Exémosa Raphaël	Donneur de classes	60 francs
Débat (M ^{lle})	Porteuse de dépêches	60 francs
Vaghaillard C.	Vétérinaire sanitaire	528 francs
Lassère Joseph	Agent de police auxiliaire	86 francs
Vansteene A. (M ^{lle})	Journalier	598 francs
Philippet Pierre	Journalier	582 francs
Delmas Eugène	Journalier	756 francs
Chéze Jean	Journalier	626 francs

La dite avance continuera à être perçue en 1944, jusqu'au moment de la parution des échelles et sera payée au personnel en même temps que leur salaire.

Les crédits nécessaires au paiement de cette rémunération seront prélevés sur les articles correspondants du budget supplémentaire de 1943.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures trente.

Rogée de Lamy

Vu et approuvé :
St Gaudens, le 12 janvier 1944
Le Maire : signé Dautrom

(Handwritten signatures and initials)